

FR

Clause de non-responsabilité:

La DG Concurrence met à la disposition du public, dans un souci de transparence accrue, les renseignements communiqués par les parties notifiantes dans la section 1.2 du formulaire CO. Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables, et leur teneur ne préjuge nullement la position de la Commission sur l'opération envisagée. La Commission ne peut pas davantage être tenue pour responsable des renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient.

COMP/M.6889 - SOGECAP / CARDIF / ENSEMBLE IMMOBILIER CLICHY-LA-GARENNE

SECTION 1.2

Description de la concentration

Sogécap, compagnie d'assurance vie et capitalisation détenue à 100 % par Société Générale et Cardif Assurance Vie filiale à 100 % de BNP Paribas, envisagent d'acquérir conjointement, auprès de la société Neximmo 73, un bien immobilier à construire à usage de bureaux situé Clichy-la-Garenne (département des Hauts-de-Seine, France).